



# Formulaire de demande d'accès aux services en gare



Horaire de  
Service 2019

## Prestations demandées

[Cocher la case applicable]

### Prestations soumises à la rétribution forfaitaire

Accès aux gares

### Prestations soumises à une rétribution spécifique

Accès pour le matériel spécifique destiné à l'avitaillement de trains

Affiches horaires : modification hors des dates prévues (en régie)

EMMA : développement spécifique (en régie)

Pour les espaces billetterie (guichets et/ou automates), veuillez-vous référer au document STSL.

### Prestations internationales

Sécurité - Service spécifique (*uniquement pour service international*)

Prestations Transmanche (*uniquement pour les dessertes vers Londres*)

### Description des autres services sollicités:

*(à annexer au présent  
document, en plus de tout  
élément permettant de  
compléter la demande)*

# Formulaire de demande d'accès aux services en gare



Horaire de Service 2019

## Conditions préalables à l'examen de la demande (et à l'accès aux services en gare)

L'entreprise ferroviaire joint en annexe une copie:

- des éléments nécessaires à l'établissement d'une facture (numéro de TVA, ordre interne, etc.)
- de sa licence d'entreprise ferroviaire
- de son certificat de sécurité valable pour la période sur laquelle porte la demande
- de sa demande de sillons auprès du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire (Infrabel)
- de son autorisation d'exploiter le tunnel Transmanche (uniquement pour les prestations Transmanche)
- de son attestation d'assurance (voir point 10.2)

dossier technique des services demandés

## Coordonnées pour l'envoi de la demande

La demande devra être adressée à:

Hans Cieters  
SNCB  
B-AI.02 Rail Related Services  
  
Rue de France 52-54  
BE - 1060 BRUXELLES  
10-02 B-AI

☎: +32 2 528.20.07

Email: [servicing@sncb.be](mailto:servicing@sncb.be)

- Un accusé de réception vous sera envoyé dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la réception de la demande.
- Pour tout détail manquant, la SNCB prendra contact avec la personne indiquée par l'EF. Les informations supplémentaires devront alors être transmises dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.
- La SNCB s'engage à donner une réponse dans un délai maximum de trois (3) mois pour une demande complexe (un (1) mois pour une demande simple) après avoir reçu une demande complète.
- Dès que l'EF a reçu confirmation d'Infrabel quant à sa demande de sillons, elle en informe la cellule RRS de la SNCB pour adapter ou confirmer le cas échéant sa demande initiale.
- En cas de validation positive de la Demande et pour autant que les modalités décrites à l'article 10.1 du SPSA « Garantie financière » soient remplies, la SNCB et l'EF formaliseront la commande ferme par la signature du Contrat Gare au plus tard deux semaines avant l'entrée en vigueur de l'Horaire de Service.

Fait à ..... le .... /.... /.....

Signature du représentant de l'EF